

3 : Délibération N° 01/2023 Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement

EXPOSE

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts) a	RAR inscrits BP 2022 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions 2022 modificatives votées c	Montant total à prendre en compte d= a + c
D 21	374 270	530	0	374 800
D 23	690 680	14 320	0	705 000
TOTAL				1 079 800

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$1\,079\,800 * 25\% = 269\,950 \text{ €}$$

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 269 950 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Libellé	Montant
21538	Réseaux d'électrification	40 000 €
2157	Matériel et outillage technique	10 000 €

2183		Matériel informatique	3 000 €
2184		Matériel de bureau et mobilier	2 000 €
231	Opération 40 : le Temple	Travaux en cours	67 000 €
231		Travaux en cours bâtiments communaux	70 000 €
TOTAL			192 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11 dont 1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 02/2023 demande de subvention pour isolation par l'extérieur de la villa des Sources

Dans la continuité des améliorations de l'habitat, Monsieur le Maire propose d'isoler par l'extérieur la villa communal des Sources. Il donne lecture des devis établis pour 31 000 € HT

Afin de réaliser ces travaux, il convient de formaliser les différentes demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, des CEE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement prévisionnel
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR DSIL 2023 la plus élevée possible indispensable à la réalisation du projet
- Autorise le dépôt de demande de subventions auprès de tout autre établissement ou organisme susceptible de nous apporter un soutien financier
- Précise que les crédits nécessaires seront proposés aux budgets 2023 en section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR : 11 dont 1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 : Informations

➤ Installation de jeux pour enfants à Champis Garnier et à la Bâtie :

Rapporteur : Denis DUPIN

La ville de Valence cède un ensemble de jeux pour enfants pour la somme de 200 €. Après avoir délibéré à l'unanimité, l'équipe municipale accepte la proposition de la ville de Valence.

Cette aire de jeux se compose d'une structure et de 3 jeux à ressorts. La commune de Champis doit effectuer une remise en état afin de les rendre conformes à la réglementation et assurer la sécurité.

La commune étant propriétaire d'une petite parcelle de terrain rue des Champs à Champis Garnier, une fois le terrain aménagé, une partie des jeux sera installée à Champis Garnier et une à la Bâtie.

➤ Travaux en cours :

Rapporteur : Alain Ladreyt

VOIRIE / TRAVAUX EN COURS :

L'employé communal taille actuellement les arbres situés place de l'Esplanade et cour de la salle Toinou.

Les dernières pierres ont été implantées en bordure des voies communales et Départementales. André Bosc continuera la pose des panneaux.



Carrefour Lotissement le Souledomati :

Une rencontre entre les élus de Champis et les techniciens du Département dans le cadre de la mission d'assistance qui leur a été confiée est prévue le vendredi 03 février matin afin de présenter le projet d'aménagement du carrefour du lotissement le Souledomati le long de la RD 219. A noter que sur ce dossier, le Département nous a d'ores et déjà accordé une subvention de 36 500 €.



Enfouissement des lignes moyennes tensions :

Rapporteur : Denis DUPIN

Des travaux d'enfouissement des lignes moyennes tensions sur le poste allant de la Michelas à la Bâtie sont prévus en 2023. La prochaine réunion de Champis aura lieu le 20 février, pour en parallèle finir l'enfouissement du réseau Basse tension à la Bâtie .

Aménagement de la Bâtie : place de l'Esplanade :

L'équipe municipale a décidé de réfléchir à un aménagement global de l'espace situé face à la mairie et a émis l'idée de solliciter le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ardèche pour l'accompagner dans cette réflexion. Un courrier leur sera adressé prochainement.

Bois du Serre :

Rapporteur : Nathalie Le Moul

Une rencontre est prévue le 10 janvier 2023 avec Fabien Cayrat technicien des sites naturels de la CCRC et Alain Ladreyt et Nathalie Le Moul afin de

réfléchir aux différents aménagements du Bois du Serre pour pérenniser le travail fait par les jeunes de la MFR de Mondy.

Divers aménagements de sécurité :

Une rencontre est prévue entre les élus de St Romain de Lerps, St Péray et Champis afin de mener une réflexion sur les aménagements de sécurité possibles au carrefour de Bellevue

Le coussin Berlinois va être démonté et rehaussé secteur Antoulin. Le radar pédagogique est actuellement installé quartier Antoulin.

La Fibre :

Lors de la prochaine réunion de chantier les travaux de « malfaçons » d'installation des poteaux seront évoqués. Le bureau de la CCRC s'est emparé du dossier et va rédiger un courrier à ADN.

Point sur l'état des réseaux téléphoniques :

Une rencontre sur site est prévue prochainement entre les élus de Champis et notre correspondant local « Télécom » afin de lui montrer l'état du réseau télécom de la commune et d'engager les opérations de remise en état.

➤ **Plaques du souvenir pour la maison de Pierre Blanche et la mairie :**

M et Mme BREUER habitent à New York. Leurs parents, juifs, ont été cachés en 1942 sous une fausse identité, avec un groupe de jeunes juifs, à la ferme de Pierre Blanche. Ils ont ainsi échappé à la déportation. En reconnaissance et en mémoire de leurs parents, jamais dénoncés, ils ont fait don à la commune de Champis pour financer l'achat de 2 plaques commémoratives.

En hommage, ces 2 plaques seront installées lors de la cérémonie du 8 mai prochain, l'une à Pierre Blanche et l'autre à la Mairie.

➤ **Nouvelle organisation du Grand Pré :**

Rapporteur : Denis DUPIN

Depuis sa création en 1985, l'EHPAD du Grand Pré n'avait pas remis à jour ses statuts.

Les 4 communes (Alboussière, Boffres, Saint Sylvestre et Champis) du plateau se sont associées pour travailler à la révision des statuts du syndicat intercommunal du plateau d'Alboussière qui élit les membres du CIAS (centre intercommunal d'action social).

Ce CIAS a pour objet de favoriser l'action sociale sur l'ensemble du territoire du syndicat et notamment la gestion de l'EHPAD le Grand Pré situé à Alboussière. Ce CIAS est administré par un conseil d'administration.

Après s'être réuni en conseil syndical en novembre 2022, le CIAS a été désigné :

Michel MIZZI Président

Angélique SOBOZYNSKI Vice-présidente

Membres du bureau : Laëtitia GOUMAT, Denis DUPIN et Hubert JUGE

Les titulaires et les suppléants représentant les communes au sein du CIAS sont :

Boffres :

Délégués titulaires

- * M JUGE Hubert (maire)
- * Mme BLONDEL Corinne
- * M BEROUD Pierre

Délégués suppléants

- * M ARNDT Antony
- * M CHAUCHARD Christian

Saint Sylvestre :

Délégués titulaires

- * Madame GOUMAT Laëtitia (maire)
- * M BOGIRAUD Patrick
- * M REYNAUD Denis

Délégués suppléants

- * M GONDRE Fabrice
- * M DEVISE CYPRIEN

Alboussière :

Délégués titulaires

- M. MIZZI Michel (maire) ;
- Mme LEGRAND Véronique ;
- M. KERENFORT Jean Paul ;
- Mme MORFIN Magali .
-

Délégués suppléants

- M. GUILLOT Richard ,
- Mme PEYRARD Séverine,
- M. VACHER Anthony,

Champis :

Délégués titulaires

- M. DUPIN Denis (maire)
- Mme SOBOZYNSKY Angélique
- M. ABANOZIAN Bernard

Délégués suppléants

- M. DROGUET Xavier
- M. GAILLARD Guy

➤ **Compte rendu du conseil d'administration de la Tribu :**

Le conseil d'administration de la Tribu a eu lieu le 5 janvier à Boffres.

➤ **Prochaines réunions des commissions :**

Les commissions communales vont se réunir prochainement (dates à fixer) :

Commission des finances (Angélique Sobozynski) afin de préparer le BP 2023

Commission bâtiments (Guy Gaillard) pour les travaux de rénovation du logement communal

Commission tourisme (Nathalie Le moult) pour préparer les fêtes estivales (transhumance,...) et pour les chemins (signalisation)

Commission agriculture (travaux sur les trames vertes et bleues), replantation de haies

Commission communication afin d'établir un nouveau bulletin municipal.

➤ **Les vœux des autres communes :**

Cérémonies de vœux 2023

COMMUNE	DATE
Soyons	Mercredi 04 janvier 2023 à 19h00
Alboussière	Vendredi 06 janvier 2023
Cornas	Vendredi 06 janvier 2023 à 18h30
Champis	Samedi 07 janvier 2023 à 10h30
Guilherand-Granges	Lundi 09 janvier 2023 à 19h00
Saint-Péray	Mardi 10 janvier 2023 à 19h00
Toulaud	Vendredi 13 janvier 2023 à 18h30
Saint Sylvestre	Samedi 14 janvier 2023 à 11h00
Saint Georges les Bains	Mardi 17 janvier 2023 à 19h00
Boffres	Vendredi 20 janvier 2023 à 19h00
Saint Romain de Lerps	Vendredi 20 janvier 2023 à 19h00
Charmes sur Rhône	Lundi 30 janvier 2023 à 19h00
Châteaubourg	/
CCRC	Mardi 10 janvier 2023 à 11h30 Cérémonie de vœux aux agents et remise des médailles
	Mercredi 25 janvier 2023 à 18h30 Cérémonie de vœux institutionnelle

➤ **Le recensement de la population de Champis : du 19 janvier au 18 février**

Le recensement de la population de Champis commencera **le jeudi 19 janvier 2023** et se terminera le samedi 18 février 2023.

Il sera effectué par Solange BERGERON qui vous présentera une carte officielle et sera tenue au secret professionnel.

Une notice de déclaration par Internet avec des codes individuels sera glissée dans votre boîte aux lettres les premiers jours de la collecte : jeudi 19, vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22. Vous aurez jusqu'au mercredi 25 janvier pour vous connecter et remplir le questionnaire.

Les réponses par Internet arrivent directement à l'INSEE qui les traite après les avoir rendues anonymes.

Les statistiques qui en résultent permettent de mieux répondre aux besoins des habitants en adaptant les décisions publiques à la réalité du terrain.

Les dotations de l'état aux communes dépendent également de la population recensée.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Pour les personnes maîtrisant mal l'outil informatique Solange BERGERON peut les aider ou leur remettre un questionnaire papier.

Elle sera à votre disposition pour vous rencontrer soit chez vous, soit en mairie à partir du lundi 23 janvier.

Vous pouvez contacter :

Stéphanie, à la mairie au 04 75 58 31 37
ou Solange au 06 89 12 46 37



➤ Questions diverses : Néant

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 06 février 2023 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 21h40

Le Secrétaire de Séance
Nathalie LE MOULT

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	01-2023	Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement	Unanimité
4	02-2023	demande de subvention pour isolation par l'extérieur de la villa des Sources	Unanimité